



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 25 septembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenants – Marché 22007DSTE – Prestations de prélèvements et d'analyses d'eau (Lots 1 et 2)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Gerard ROMITI, Pierre SAVELLI, Marie Helene PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Avenants – Marché 22007DSTE – Prestations de prélèvements et d'analyses d'eau (Lots 1 et 2)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000€HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (214 000€HT à ce jour) ;

Vu le marché 22007DSTE « Prestations de prélèvements et d'analyses d'eau sur du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia » dont les lots 1 et 2 ont été notifiés le 7 octobre 2022 à la SAS APAVE SUDERUROPE 8 Rue Jean-Jacques VERNAZZA – ZAC SAUMATY SEON – CS 60193 – 13322 MARSEILLE CEDEX 16 (SIRET n°518 720 925 00248) pour une durée de 48 mois ;

Considérant les informations communiquées par la SAS APAVE SUDEUROPE concernant son changement d'entité juridique ;

Vu le rapport présenté ce jour en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Les projets d'avenants, ci annexés, relatifs au marché 22007DSTE « Prestations de prélèvements et d'analyses d'eau sur du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia » ;

- Lot 1 : Analyses des eaux en rivières
- Lot 2 : Surveillance de la qualité des eaux souterraines et superficielles de l'ancienne décharge de Teghime

AUTORISE

Le Président à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO